

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), Mme ASTIER Martine, (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 19/03/2023

9. Acquisition par la commune de Boisseuil de la parcelle AE 203 appartenant aux consorts Lavergne/Buisson.

L'association communale de chasse agréée demandant depuis plusieurs années la mise à disposition d'un local par la commune. L'opportunité d'acquérir à cette fin une maison sur la parcelle AE 17 située 19 rue du vieux Boisseuil à Boisseuil s'est présentée.

Il est donc proposé d'acquérir cette parcelle appartenant en indivision à :

- Madame Jacqueline Lavergne,
- Monsieur Gilles Lavergne,
- Monsieur Jean-Pierre Lavergne,
- Madame Marie-Pierre Lavergne,
- Madame Gisèle Buisson née Lavergne,
- Madame Claudine Lavergne.

Après un bornage intervenu le 7 décembre 2022, la parcelle AE 17 d'une surface de 2 895 m² a été divisée créant la parcelle AE 203 d'une surface de 2 418 m² afin de permettre son acquisition par la commune.

Par courriers retournés signés le 22 février 2023, l'accord des consorts Lavergne/ Buisson a été formalisé pour l'acquisition par la commune de la parcelle AE 203 au montant de 161 000 € et aux conditions fixées d'un commun accord.

En vue de permettre l'accès de la parcelle AE 204 qui demeurera propriété des Consorts Lavergne/ Buisson par le portail existant sur la rue du Vieux Boisseuil, une servitude de passage sera instaurée sur la parcelle AE 203.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'acquisition au montant de 161 000 € de la parcelle AE 203 d'une surface de 2 418 m² appartenant à :**
 - Madame Jacqueline Lavergne,
 - Monsieur Gilles Lavergne,
 - Monsieur Jean-Pierre Lavergne,
 - Madame Marie-Pierre Lavergne,
 - Madame Gisèle Buisson née Lavergne,
 - Madame Claudine Lavergne,

- de mettre à la charge de la commune les frais de notaire engendrés par cette acquisition,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

